

AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2024, le conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2024-55 intitulé « *Règlement numéro A-2024-55 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro A-2024-55 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 10^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe**